

## Charte d'auto-archivage en archives ouvertes dans [HAL – Audencia](#) Direction académique

---

### Principes et objectifs

En accord avec la décision du Comité de Direction du 12 mars 2013, Audencia Business School s'engage résolument dans une politique d'auto-archivage systématique des travaux académiques produits par ses chercheurs.

Pourquoi cette décision ?

- pour **permettre une diffusion** rapide et ouverte des travaux de recherche
- pour **renforcer la visibilité** des chercheurs et de la Recherche à Audencia
- pour **pérenniser** la conservation des travaux de recherche

**Diffusion** : différents outils de recherche sur Internet<sup>1</sup> scannent les dépôts d'archives ouvertes, rendant ainsi les travaux visibles à l'ensemble des lecteurs potentiels. Techniquement, HAL est conforme au protocole OAI-PMH permettant l'interopérabilité avec d'autres plateformes d'archives ouvertes, comme REPEC par exemple

**Visibilité** : plusieurs études démontrent qu'un article en texte intégral déposé dans un dépôt d'Archives ouvertes est plus rapidement cité qu'un article qui ne l'est pas. Par ailleurs, HAL propose un service de création de page web (CV HAL<sup>2</sup>) avec mise à jour automatique de la liste de productions, exploitable sur différents supports web et valorisant ainsi les travaux du chercheur.

**Pérennité** : en choisissant l'auto-archivage dans HAL, Audencia Business School bénéficie des garanties techniques de la plateforme nationale d'archives ouvertes. Le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD), unité mixte (CNRS, INRIA, Université de Lyon) et opérateur de HAL, garantit l'archivage pérenne des fichiers déposés sur la plateforme.

### Concrètement, que doit-on déposer dans l'archive ouverte HAL ?

**La politique d'auto-archivage systématique dans HAL concerne de façon prioritaire les articles acceptés pour publication.**

L'Ecole ne prend désormais en considération que les articles effectivement déposés en texte intégral, ou a minima signalés dans HAL. Le signalement ou le dépôt dans HAL est un préalable à l'octroi d'une prime de recherche ainsi qu'à la mise à jour du curriculum vitae sur Internet. Seuls les articles signalés ou déposés dans HAL seront pris en compte lors de l'évaluation.

Cependant, les chercheurs peuvent déposer, s'ils le souhaitent, des travaux non publiés ou non communiqués, dès lors qu'il s'agit de travaux de recherche : communication dans un congrès, rapport de recherche, thèse (via la plateforme [Thèses en Ligne - TEL](#)), HDR, étude, etc.

Chaque chercheur est responsable du dépôt de ses publications ; il doit s'assurer au préalable de l'accord des éventuels co-auteurs, et du respect des règles de copyright de l'éditeur.

Pour cela, différents outils sont à disposition :

- Vérification des droits accordés par l'éditeur via [Sherpa-Romeo](#)
- Formulaire d'agrément du co-auteur, en [ligne sur l'intranet](#) (> Faculté > Procédures)
- Aide au dépôt, via le [guide en ligne](#) ou [directement auprès du support](#)

---

<sup>1</sup> Google, Google Scholar, [Base](#), [Repec](#), [Dissemin](#), etc.

<sup>2</sup> Exemple CV HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/joe-miemczyk/>